

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- D Réclamation : contact@mupras.com
 D Prise en charge : pec@mupras.com
 D Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Note 28575

Cadre réservé à l'adhérent (e)

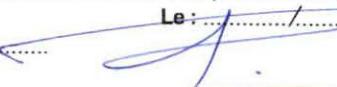
Matricule : 192 Société :

BENSELLAL OM MUSTAPHA

Cadre réservé au Médecin



12 JUN 2020



Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- NPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- / Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- / Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- / Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- / Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- / Acte de pratique médicale couvrant et de petite chirurgie
- / Actes de chirurgie et de spécialistes

- | | |
|-----|--|
| SF | = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence |
| SFI | = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme |
| AMM | = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute |
| AMI | = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière |
| AP | = Actes pratiqués par un orthophoniste |
| AMY | = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste |
| R-Z | = Electro - Radiologie |
| B | = Analyses |

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE

L'HOSPITALISATION EN HOPITAL

L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

PREDITORIUM

SEJOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes globaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA

CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX / 05 22 91 26 52

TELEX / 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS MU 036989

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : BEN SELLAL MESSAFTA
 Matricule : 0622 Fonction :
 Adresse : Rue Abou Ali Ben Sina 26111
 Tél. : 0666358187 Signature Adhérent :

Poste :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : DIAKOUR DIAKOUR Age 40/41
 Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : Affection rhumato-dégénérative

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A Casa, le 10/06/2020 Signature Dr. CHAHID Naima

Durée d'utilisation 3 mois

Dr. CHAHID Naima
Rhumato-dégenérateur
173, Bd Yaâcoub El Mansour
Espace Andalousse, Quai de l'Algérie
Tel: 05 22 95 14 50

VOLET ADHERENT

DECLARATION MU 036989

Matricule N° : 0622
 Nom du patient : BEN SELLAL MESSAFTA
 Date de dépôt :
 Montant engagé :
 Nombre de pièces jointes : 0622



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/06/2020	S		3000,000	Dr. CHAHIDI Naima Rhumatologue 173, Bd Yacoub El Mansour Espace Andalousie Tél: 05 22 95 14 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL MAWLID 3001, Rue Ibnou Kattib Abou Hassoun Aggad Centre Extension (05 22 95 12 31)	10/06/2020	Alg 89,-

ANALYSES - RADIographies

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H			
	B			
	G			
	D			
	L			
	J			
	I			
	K			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
	V			
	U			
	W			
	F			
	H			
	Z			
	Y			
	X			
	T			
	S			
	R			
	P			
	O			
	M			
	N			
</				

الدكتورة نعيمة شهيدى

أخصائية في أمراض العظام

والمفاصل والروماتيزم

طبيبة داخلية سابقة مستشفيات باريس

أمراض العمود الفقري (باريس)

أمراض الروماتيزم (ليل-فرنسا)

العلاج بالأدوية البيولوجية

شاشة العظام

Dr. Chahidi Naima



RHUMATOLOGUE

Spécialiste des maladies des os, articulation
et colonne vertébrale

Ancienne interne des Hopitaux de Paris

Pathologies rachidiennes (Paris)

Maladies rhumatismales (Lille)

Biothérapie

Ostéoporose

ALGIXENE 2%

naproxène

Alma Pharmacie
Angela Rue Ibnou Khati
81 Bd Hassan Saghi
Le Maroc 10000 Casablanca

Le mardi 20/02/2023

02/2023

190.00DHS

02/2023

190.00DHS

02/2023

190.00DHS

Mme DAHOU Nériem 4P

Bensekour

→ 47,90

147,50

Algixene 2%

1 - 1 - 1 * 20
un boîtier du relais



150,00 - 142,1

Relief

1 cp 1 * 03 murs



84,90 x 4

ZenMast

2 cp le mur * 08 murs

149,60 x 2

D-Cure forte



1 Ampoule 10ml

Dr. CHAHIDI Naima
Rhumatologue
173 Bd Yaacoub El Mansour
Espace Andalousse, 1er Etage N°6
Tél: 05 22 95 14 38

1 Ampoule 10ml

173 شارع يعقوب المنصور، قيادة افلاس، الطابق الأول، رقم 6، المغاريف، الدار البيضاء

173 Boulevard Yacoub EL Mansour Espace Andalousse, 1^{er} Etage, N°6 Maarif, Casablanca

Tél : 05 22 95 14 38 / 06 66 71 75 15
E-mail : chahidirhumatologie@gmail.com

Dr. CHAHIDI
Rhumatologue
173 Bd Yaacoub El Mansour
Espace Andalousse, 1^{er} Etage N°6
Tél: 05 22 95 14 38

TS VP

13 Voltarène Emulgel

1300

129750



129750 x 21 = 100

Medi-Etallion (OSD T82317) A
et Abou Hassan Saghi
Anglia Rue Ibnou Khati
Pharmacie AL MIRAWI

Dr. CHAHIDI Naima
Rhumatologue

173, Bd. Yaâcoub El Mansour
Espace Andalousse, 1er Etage N°6
Tél: 05 22 95 14 38

LOT : M0356
EXP : JUN 2022
PPV : 60,00 DH